

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog qui se tiendra, à 19 h 00, le lundi 1^{er} juin 2026, la trésorière de la Ville déposera au conseil municipal le rapport financier consolidé de la Ville de Magog au 31 décembre 2025 et le rapport de l'auditeur indépendant en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Magog, le 20 avril 2026.



M^e Marie-Pierre Gauthier
Greffière